RAPPORT SECRÉTAIRE GÉNÉRALE FFPM

ÉVOLUTION DES LICENCES ENTRE 2019 ET 2023

- ✓ 2019, en fin d'année la FFPM comptait **7167** licences, au 11 mars **2512** licences.
- ✓ 2020, en fin d'année la FFPM comptait **7470** licences, au 11 mars **3267** licences
- ✓ 2021, en fin d'année la FFPM comptait **9206** licences, au 11 mars **4506** licences
- ✓ 2022, en fin d'année la FFPM comptait **10849** licences, au 11 mars **3587** licences

Aujourd'hui en **2023** la fédération compte **3989** licenciés d'enregistrés.

Nous sommes toujours dans une courbe ascendante, due à l'image que nous reflétons au sein des groupes de pêcheurs qu'ils soient fédérés ou pas.

Nous sommes conscients que certains aimeraient que nous fermions nos portes !!

Mais depuis 2015, nous avons appliqué une politique de transparence, d'égalité et de sérieux, à ce jour nous ne pouvons que constater que notre décision a porté ses fruits, même plus que nos attentes.

LES AUTORISATIONS ET LES CAPTURES

Les demandes d'autorisations, suivent l'ascension de notre fédération, en affichant une augmentation de **63,19 %** entre 2018 et 2022.

Sachant qu'en 2018 le nombre d'autorisations était de **2 663**, en 2022 il était de **4 214**.

Nous pouvons remarquer la même croissance pour les captures entre 2018 et 2021 avec **37,82 %**, cependant la dernière saison très médiocre a stoppé net cette croissance en faisant chuter le pourcentage à **3,44 %** entre 2018 et 2022.

SAISON 2023

Pour la saison 2023, il est annoncé un quota de **67 tonnes, soit plus de 11 %** et **7 300 bagues, une augmentation de 11%,** pour la pêche de loisirs.

Pour l'attribution du quota, des précisions seront données dans les actualités.

La saison est prête à être lancée, pour mémo :

- ✓ Les demandes d'autorisations seront saisies si les clubs sont enregistrés et les pêcheurs licenciés.
- ✓ Les demandes sont saisies dans l'ordre d'arrivée, donc pour ceux qui n'ont pas encore transmis leur adhésion, il ne faut pas tarder.
- ✓ La période de saisie a été réduite du 4 avril au 31 mai.

LES ACTUALITES 2022

Contraintes d'aujourd'hui et de demain,

Il faut savoir que nous sommes tous des sentinelles de la mer, qui sont respectueux de l'environnement qui nous entoure, et qui se trouve être le terrain de la passion que nous partageons.

Depuis plusieurs mois, et même d'années nous voyons fleurir des associations de protections de l'environnement, de la nature, des espèces, de …….

Plus rapidement que les problèmes qu'elles relèvent.

Avec elles, des alertes qui doivent nous interpeller, pour le futur de nos disciplines, mais aussi avec des idées pas toujours mûrement réfléchies ou fondées, comme l'interdiction, de la pêche au vif, l'interdiction d'utilisation des plombs…… Ni l'impact qu'elles peuvent avoir sur l'économie parallèle qui en découle.

Des pétitions ont circulé sur ces sujets, mais le peu de signatures obtenu, prouve que les pêcheurs n'ont pas pris la véritable mesure de ces propositions, car une fois que leurs suggestions seront actées que pourront nous faire ????

Ces associations sont utiles, c'est certain, mais il ne faut pas qu'elles fassent de la surenchère sur le dos de la pêche de loisirs, sportive, et même professionnelle.

Sans oublier bien entendu le sujet qui tient à cœur le plus grand nombre d'entre nous, le 1 %, pour lequel nous sommes en permanence en discussion avec la DGAMPA, ils sont têtus, mais nous aussi.

Nous avons aussi à faire face aux réglementations différentes entre elles, pour les parcs marins, les zones protégées, les zones Natura 2000 etc…

Pour finir le permis de pêche qui sort petit à petit des tiroirs, et les parcs éoliens qui immergent en réduisant les zones de pêche.

Réunions DPMA,

Le 14 février, la réunion annuelle pour le bilan du thon rouge 2022, et les perspectives pour 2023 s'est tenue. Ce jour-là, toutes les fédérations ont annoncé leur appartenance à la confédération.

L'ensemble des fédérations présentes ont constaté que la DGAMPA a reçu cette annonce avec beaucoup de satisfaction, puisqu'elle va dans le sens préconisé dans le rapport sur la pêche de loisirs, du Sénateur Pierre Médevielle.

Précédemment, Gérard vous a fait part des bonnes nouvelles, pour la saison 2023.

Confédération Mer & Liberté,

Gérard vous a fait une belle présentation de la confédération, je ne peux que rajouter que l'objet de cette confédération est la Défense de la Plaisance, des Pêches en Mer Récréatives & Sportives.

Chaque fédération garde ses prérogatives, ses objectifs, ses valeurs, il ne s'agit aucunement d'une fusion.

LES NATIONAUX 2022,

La saison des compétitions s'ouvre sur le National Bateau à Carnon, organisé par l' Amical des Plaisanciers de Carnon.

La compétition qui suit est le National PSHM à Palavas, organisé par le Team Thon Club Palavasien.

Suivi par la Coupe Nationale PSHM à Fos-sur-Mer, organisé par Fos Pêche Plaisance.

Le Championnat National Leurre à Port Saint Louis, organisé par le Port-Saint Louis Fishing Club, clôturera la saison des compétitions.

LES NATIONAUX 2023,

Comme de coutume les nationaux FFPM, débuteront par le National Bateau à Bormes Les Mimosas, organisé par le Club de Pêche de la Pointe du Gouron, du 18 au 20 mai.

Le National de PSHM, se déroulera à Martigues, organisé par le Club Nautique de Martigues du 08 au 12 Août.

La Coupe Nationale se tiendra aux Sable d'Olonne, organisé par l'Association Sablaise de Pêche Sportive en Mer du 24 au 27 Août.

La saison de ces compétitions s'achèvera par le National Leurre à Port Saint Louis, organisé par le Port Saint Louis Fishing Club, du 31 Août au 03 septembre.

Dès que nous aurons les informations sur ces différentes compétitions nous les diffuserons.

LES CLUBS,

2022, alignait 130 clubs

2023, salut l'arrivée de 11 nouveaux clubs :

02	Aquitaine
01	Corse
04	Grand Ouest
03	Occitanie
01	PACA